



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne
IA-IPR EVS
Etablissements et vie
scolaire

Affaire suivie par :

Annie Mathieu
Courriel

annie.mathieu@ac-poitiers.fr

Joël Michelin
Courriel

joel.michelin@ac-poitiers.fr

Assistante administrative:

Sophie Masse
Téléphone

05 16 52 65 37

vie-scol@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22, rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Annie Mathieu et Joël Michelin
IA-IPR Établissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs
documentaliste

S/C de

Mesdames et Messieurs les Provisseurs
Mesdames et Messieurs les Principaux
Mesdames et Messieurs les Directeurs

Poitiers, le 18 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les professeurs.es documentalistes

Chères et Chers collègues,

**Préambule commun adressé à tous les enseignants de l'académie par les
corps d'Inspection.**

Nous souhaitons à chacun une bonne rentrée après des vacances qui ont été, nous l'espérons, enrichissantes et reposantes.

Nous tenons à saluer l'engagement des équipes pédagogiques des établissements et la contribution de chacun à la réussite des élèves. Les résultats obtenus au DNB et aux baccalauréats en témoignent. Ceux de la voie technologique imposent cependant de porter une attention particulière aux acquis des élèves de ces filières.

Le projet académique 2017-2021, produit d'une large consultation, donne la feuille de route qui guidera nos actions. Ce projet intègre les ambitions durables fixées par le Ministre. Il participe de la volonté de faire vivre collectivement une école de la confiance à la fois exigeante, ambitieuse et bienveillante, auprès des élèves comme de leur famille, et avec chaque acteur de la communauté éducative.

Le projet se structure autour de quatre ambitions : construire des apprentissages durables, accompagner chaque élève dans la construction de son parcours de réussite, ouvrir l'Ecole aux parents et aux partenaires, former pour favoriser le développement professionnel de tous les personnels dès l'entrée dans le métier.

Ces pistes ouvrent des espaces de liberté qui favorisent les initiatives de terrain et les expérimentations pédagogiques, comme leviers forts pour une évolution des pratiques. Les innovations pédagogiques et le développement de recherche action seront favorisés et encouragés. C'est ainsi que le plan académique de formation (PAF) offre cette année la possibilité de monter des ateliers de mutualisation pour permettre à des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation volontaires de se constituer en collectif de travail et traiter ensemble une problématique pédagogique de leur choix.

Parallèlement, les quatre parcours éducatifs, élaborés et structurés au sein de chaque établissement, renforcent le sens donné aux apprentissages, au bénéfice de tous les élèves, et notamment de ceux à besoins spécifiques. A ce titre, votre engagement collectif dans la mise en œuvre de ces parcours contribue à l'acquisition des compétences du socle. Une attention particulière est à porter sur le parcours Avenir afin de permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. La refonte du dispositif ECLORE doit faciliter le rapprochement entre développement professionnel et pratique pédagogique.

Avec les personnes ressources de l'académie (chargés de mission, formateurs...), nous vous accompagnerons dans l'élaboration de vos projets d'enseignement, au service du suivi qualitatif du parcours de formation de tous les élèves, notamment des élèves à besoins particuliers. Il en sera de même pour le développement professionnel dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR à cette rentrée.



Informations complémentaires à destination des professeurs documentalistes

Accompagnement des personnels / Gestion des carrières (décret du 5 mai 2017)

Cette rentrée 2017 voit le début de l'application des nouvelles modalités d'inspection et d'accompagnement des carrières. La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues adossée à la refonte des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), introduit des rendez-vous de carrière, qui se substituent à l'actuelle notation. Ces rendez-vous de carrière sont l'occasion de reconnaître la valeur professionnelle des personnels afin de leur permettre d'accéder d'une part, aux avancements accélérés du 6^e au 7^e échelon et du 8^e au 9^e échelon et d'autre part, à la hors classe de leur corps.

Les rendez-vous de carrière

Ils concernent les professeurs documentalistes se situant au 1^{er} septembre 2017 :

- dans la 1^{ère} année du sixième échelon
- ou entre 18 mois et 30 mois du huitième échelon
- ou dans la deuxième année du 9^{ème} échelon (HC)

Les professeurs concernés sont prévenus par les services du rectorat (DPE).

Le déroulement du rendez-vous de carrière

La semaine au cours de laquelle prend place le rendez-vous de carrière – inspection et entretien – est communiqué aux professeurs documentalistes un mois à l'avance. La date et l'horaire seront ajustés une dizaine de jours avant, en lien avec les professeurs de manière à prendre en compte les contraintes locales. Le rendez-vous de carrière comporte une observation en situation pédagogique, suivi d'un entretien. Cet entretien est l'occasion d'un retour sur la situation observée et d'échanges sur la période écoulée. Un second entretien a lieu entre le professeur documentaliste et son chef d'établissement dans un délai maximal de 6 semaines après l'inspection.

Les documents à fournir pour l'inspection ?

Une notice nationale est prévue (document de référence), que chaque professeur sera libre de renseigner ou non. Des documents usuels (par exemple : documents de préparation, progressions annuelles, documents de présentation de projets, statistiques...) ainsi que tout document déclinant la politique documentaire pourront être présentés par le professeur pour mieux faire connaître à l'inspecteur le travail conduit au sein de l'établissement.

Quelle grille d'évaluation ?

La grille d'évaluation fixée par l'arrêté du 5 mai 2017 (modèle 2), s'appuie sur le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation. L'évaluation est partagée par deux évaluateurs : l'inspecteur et le chef d'établissement.

L'accompagnement des personnels

En dehors des rendez-vous de carrière, les corps d'inspection et/ou les chargés de mission d'inspection seront disponibles pour un accompagnement individuel ou collectif des professeurs documentalistes. Cet accompagnement pourra répondre aux besoins exprimés par ceux-ci ou repérés lors d'une visite, d'un entretien. Il pourra être initié par les évaluateurs (inspecteurs, chefs d'établissement) ou à la demande des personnels.

Pour mener à bien l'accompagnement et le suivi, entre autres, des contractuels et/ou des nouveaux professeurs, nous nous appuyons sur des chargés de mission qui peuvent être également pour vous des relais.

- Mme Véronique Chainé (en priorité les départements 86 et 79), professeure documentaliste au collège Gérard Philippe à Chauvigny
- Mme Marie-Hélène Pantéris (en priorité dans le département 16), professeure documentaliste au collège Anatole France d'Angoulême, également IAN de l'académie.
- M. Dovi Dom (en priorité les départements 17 et 16), professeur documentaliste au Lycée Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean d'Angely

Préparations aux concours

Nature du concours	Coordonnateurs
Capes interne	Gildas Dimier / CLG Claude Boucher à Cognac (16)
Oral du capes externe	Véronique Chainé / CLG Gérard Philippe à Chauvigny (86)
Réservé	Richard Faure / CLG Montembeuf à Montembeuf (16)

Animation des réseaux / Mutualisation des pratiques

Le site académique

L'identification et la formalisation d'actions portant sur les différents **parcours éducatifs** et la mise en œuvre de l'EMI alimenteront, entre autres, le site pédagogique des professeurs documentalistes. Le groupe éditorial se réunira au cours du premier trimestre 2017 pour faire le point sur les articles envisagés pour 2017-2018 et pour mettre en cohérence l'architecture actuelle avec l'architecture nationale.

Les groupes techniques locaux (GTL)

Pour accompagner les pratiques pédagogiques, nous poursuivrons le travail de mutualisation engagé au sein des Groupes techniques locaux (GTL) des professeurs documentalistes. La réunion des animateurs de GTL (GTA) se déroulera le 16 octobre 2017 au lycée Louis Audouin Dubreuil. Un bilan de l'année 2016-2017 sera effectué et des pistes 2017-2018 seront proposées.

Les JDD 2017-2018

La journée académique du 30 mai 2017 intitulée « *EMI et Data : enjeux pédagogiques et éducatifs* », journée organisée en partenariat entre le Rectorat, Canopé, la Direction Académique au Numérique et le CleMI inaugurerait un parcours de professionnalisation à destination des professeurs documentalistes.

Les journées départementales 2017-2018, organisées par les Ateliers Canopé, favoriseront l'appropriation des notions abordées le 30 mai et leur mise en œuvre par des retours théoriques mais aussi par la co-construction de projets et parcours pédagogiques autour de la thématique suivante : « *Identité numérique et traces* »

Mobilisation sur des actions spécifiques

Actions en faveur du livre et de la lecture

L'enquête « *Les jeunes et la lecture* » commandée par le Centre national du livre en 2016, montre que le nombre de livres lus par goût personnel chute à l'entrée au collège puis au lycée (un écolier lit deux fois plus de livres qu'un collégien, trois fois plus qu'un lycéen). Cette transmission du goût de la lecture passe, entre autres, par l'utilisation de tous les supports comme la presse, la bande dessinée, la littérature de jeunesse. La politique d'acquisition initiée dans le cadre de la politique documentaire est un levier important de cette mobilisation.

Une nouvelle évaluation des compétences numérique des élèves

Pour suivre l'acquisition des compétences numériques, l'ancien B2I sera remplacé par une évaluation régulière des compétences numériques des élèves qui figurera dans les livrets scolaires au collège et dans les bulletins au lycée. En outre l'établissement scolaire délivrera une véritable certification du niveau de maîtrise des compétences numériques pour les élèves du cycle 4 des collèges et du cycle terminal des lycées. La nouvelle plateforme, mise en œuvre par le Gip Pix, permettra de passer ces certifications.

Journées nationales sur l'innovation

La session 2018 mettra à l'honneur des innovations favorisant notamment l'apprentissage de l'autonomie et le travail personnel de l'élève, la construction d'un esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves, la diffusion de la culture scientifique et technique, la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur.

Devoirs faits et stage de réussite

A compter de la rentrée des congés d'octobre, les élèves volontaires de collège pourront bénéficier d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. Le programme « Devoirs faits » vise à offrir un cadre bienveillant aux élèves pour progresser. Les élèves les plus fragiles se verront proposer un stage de réussite (3 h quotidienne pendant 5 jours) pour commencer l'année dans de bonnes conditions, notamment en vue de l'entrée au collège.

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour remercier les professeurs tuteurs, formateurs, membres de groupe de travail, animateurs de GTL qui s'investissent au bénéfice de tous tout au long de l'année. Nous signalons à tous ceux qui souhaitent développer leurs compétences dans la formation par une certification, qu'ils peuvent s'inscrire au CAFFA jusqu'au 28 septembre.

Pour vous accompagner dans votre métier et vos missions, vous trouverez en annexe, la liste des stages PAF proposés par Canopé et/ou les formateurs et/ou les inspecteurs ainsi que les stages tuteurs et nous vous engageons à vous y inscrire.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs entrant dans l'académie

Nous nous réjouissons de vous retrouver très prochainement dans vos établissements et nous vous souhaitons une rentrée fructueuse et créative. Vous avez l'assurance de notre soutien.



Annie MATHIEU



Joël MICHELIN

PJ : Offre de formation PAF pour les CPE en Annexe.

Annexe

PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION DISCIPLINAIRE 2017-2018

PROFESSEURS DOCUMENTALISTE – CANDIDATURE INDIVIDUELLE

PREPARATION DU CAPES INTERNE EN DOCUMENTATION	17A0130492
RENDEZ-VOUS DE CARRIERE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE	17A0130495
PROJET DE GESTION DU FONDS DOCUMENTAIRE	17A0130506
ELABORER UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE	17A0130509
CULTURE DE L'INFORMATION ET ÉVALUATION	17A0131107
USAGES NUMÉRIQUES ET PRATIQUES INFORMATIONNELLES	17A0131108
PRATIQUES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES	17A0131109

PROFESSEURS DOCUMENTALISTE – PUBLIC DESIGNÉ

ACCOMPAGNEMENT DES CONTRACTUELS DOCUMENTATION	17A0130264
FSTG DOCUMENTALISTES	17A0130447
DOCUMENTALISTES ANIMATIONS ET DVT DU SITE INTERNET	17A0130486
TUTEURS DOCUMENTALISTES	17A0130487
DOCUMENTALISTES GROUPE TECHNIQUE ACADEMIQUE GTA	17A0130502
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	17A0130493